



Délibération D2024_027
Etude de faisabilité dispositif de vidéoprotection

L'an deux mille vingt-quatre, le seize-mai à vingt heures le Conseil Municipal de la Commune de Vers, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame LAVOREL Joëlle, Maire.

Nombre de membres

Théorique : 14

En exercice : 14

Présents : 8

Procuration : 3

Date de convocation

06/05/2024

Présents : DECRUY Marie-Hélène, EXCOFFIER Lionel, GUILLERMET Jérôme, JACQUET Brigitte, LAVOREL Joëlle, MUGNIER Joseph, NOVO-PEREZ Laurence, SAXOD Mélanie

Représentés :

DUBOUCHET Philippe donne pouvoir à SAXOD Mélanie,

DUPRAZ Philippe donne pouvoir à MUGNIER Joseph, EXCOFFIER Yves donne pouvoir à LAVOREL Joëlle,

Excusé(s) :

KARATAS Aylin, LAUREAU Pierre, MARTINET Sylvain

Absent(s) :

Secrétaire : DECRUY Marie-Hélène

Madame le Maire présente à l'assemble le projet d'étude de faisabilité d'un dispositif de vidéoprotection au niveau du carrefour de Maisonneuve ainsi que le devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** de faire l'étude de faisabilité du dispositif de vidéoprotection et DEMANDE d'intégrer le carrefour Route de la Croix Biche et Route de la Motte,
- **AUTORISE** Madame le Maire de signer le devis.

Fait à VERS, Le 16 mai 2024

Le Maire, Joëlle LAVOREL

